



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*



MINISTERE DE L'AGRICULTURE

---

# **DOCUMENT DE STRATEGIE NATIONALE POUR LA FORMATION AGRICOLE & RURALE**

*VERSION FINALE*

*Adoptée en Conseil de Gouvernement en date du 11 avril 2012*

## LISTE DES ACRONYMES

CIRDR	Circonscription de Développement Rural
CNFAR	Conseil National pour la Formation Agricole et Rurale
CRFAR	Conseil Régional pour la Formation Agricole et Rurale
CSA	Centre de Services Agricoles
EAF	Exploitation Agricole Familiale
EPM	Enquête Périodique des Ménages
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FAR	Formation Agricole et Rurale
FDA	Fonds de Développement Agricole
FERT	Formation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre
FRDA	Fonds Régional de Développement Agricole
METFP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
ONG	Organisme Non Gouvernemental
OP	Organisation Paysanne
OPA	Organisation des Producteurs Agricoles
OPF	Organisation Paysanne Faîtière
PIB	Produit Intérieur Brut
PSA	Programme Sectoriel Agricole
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
PNVA	Programme National de Vulgarisation Agricole
SE/CNFAR	Secrétariat Exécutif du Conseil National pour la Formation Agricole et Rurale
SFAR	Service de la Formation Agricole et Rurale
SNFAR	Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale
SSA	Stratégie de Service aux Agriculteurs

## SOMMAIRE

<b>LISTE DES ACRONYMES.....</b>	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>PREAMBULE.....</b>	<b>1</b>
<b>1. LA SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL A MADAGASCAR.....</b>	<b>2</b>
<b>2. LA SITUATION SPECIFIQUE EN MATIERE DE FAR.....</b>	<b>4</b>
<b>3. LES PRINCIPAUX ENJEUX ET LES DEFIS A RELEVER.....</b>	<b>7</b>
<b>4. ORIENTATIONS ET MISE EN OEUVRE DE LA SNFAR .....</b>	<b>9</b>
<i>Une FAR au service de l'amélioration de la productivité et de la modernisation des Exploitations Agricoles..</i>	<i>9</i>
<i>Axe 1 : Développer la capacité de pilotage et de régulation du dispositif national de FAR par l'Etat et ses partenaires .....</i>	<i>12</i>
<i>Axe 2 : Renforcer les interactions sectorielles.....</i>	<i>13</i>
<i>Axe 3 : Soutenir des expériences structurantes au niveau régional .....</i>	<i>13</i>
<i>Axe 4 : Assurer un mécanisme de financement soutenable de la FAR .....</i>	<i>14</i>
<b>5. LES ASPECTS INSTITUTIONNELS .....</b>	<b>16</b>
<i>Les rôles attendus des catégories d'acteurs de la SNFAR.....</i>	<i>16</i>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>17</b>

## PREAMBULE

La « **Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR)** », objet du présent document, est issue de profondes réflexions menées de façon concertée avec les différents acteurs de développement rural, tant au niveau national que dans les différentes Régions de Madagascar. Par ailleurs, diverses études ont précédé son élaboration dont celle réalisée sous la conduite du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, en 2007 – 2008, ayant permis de faire le point sur la problématique liée à la Formation Professionnelle Agricole et rurale.

A la lumière des travaux d'expertise mobilisée, et suite aux nombreux ateliers d'échanges entre les parties prenantes, les principaux éléments de stratégie ont été dégagés. C'est ainsi qu'une version provisoire de la SNFAR a pu être formulée. Le travail d'un Comité Technique ayant relayé dans le processus participatif, a permis de parachever le document et de disposer à présent d'une version enrichie et amendée.

**La Stratégie Nationale de la Formation Agricole et Rurale vise notamment à donner un cadre général et cohérent du développement du système de Formation Agricole et Rurale (FAR) à Madagascar, à définir les axes stratégiques et à clarifier les rôles des différentes entités.**

Elle doit déboucher sur :

- ☞ **Un plan opérationnel de mise en œuvre à court et moyen terme**
- ☞ **Un engagement commun de l'Etat, de la profession agricole, du secteur privé, et des partenaires techniques et financiers prêts à soutenir sa mise en œuvre**
- ☞ **Un Sous-programme au sein du Programme Sectoriel Agricole.**

Le document fait état de la situation du Secteur Agricole en général, et décrit plus spécifiquement le domaine de la FAR. Il aborde les principaux enjeux et défis. Il présente la vision commune de la FAR, définit les objectifs, dégage les orientations et les axes stratégiques. Au plan institutionnel, il présente les structures de pilotage et de coordination pour la mise en œuvre, et indique les rôles des grands groupes d'acteurs de développement.

Il est nécessaire de souligner que la SNFAR est complémentaire avec la Stratégie de Services aux Agriculteurs (SSA) dédiée aux exploitants agricoles existants, pour lesquels le dispositif de Centres de Services Agricoles (CSA) a été mis en place et le mécanisme de Fonds de Développement Agricole (FDA) conçu et testé à travers les Fonds régionaux de Développement Agricole (FRDA).

Dans la mesure où la finalité est de soutenir la croissance du secteur agricole et de résorber à terme le problème d'insertion professionnelle des jeunes ruraux, la FAR constitue un élément important de la politique agricole ainsi que du Programme Sectoriel Agricole (PSA) en préparation. Elle s'articule par ailleurs avec la stratégie plus globale de formation professionnelle et technique<sup>1</sup> dont le pilotage relève du département en charge de l'Enseignement technique et de la Formation Professionnelle, en lien avec les départements techniques concernés (Agriculture, industrie, artisanat, services...).

Il s'agit ici d'un document officiel de SNFAR à l'usage du public et destiné à toutes les parties prenantes au développement à Madagascar

---

<sup>1</sup> La formation professionnelle et technique regroupe les activités de formation à une activité professionnelle, quelle que soit la profession (agricole, industrielle ou de services) et quel que soit le niveau de formation (y compris l'enseignement supérieur professionnel) ; la formation professionnelle peut se réaliser dans un établissement de formation ou dans un établissement employeur.

## **1. LA SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL A MADAGASCAR**

### ***Une prépondérance du secteur agricole dans l'économie nationale***

Le Secteur Agricole malgache (agriculture, élevage, pêche)<sup>2</sup> constitue l'un des moteurs de l'économie nationale (26,3% du PIB en 2009), étant le principal pourvoyeur d'emploi et de valeur ajoutée, et s'avérant la base de productions alimentaires pour toute la population. Au cours des dix dernières années, le secteur affiche un taux de croissance moyen compris entre 2,5 et 2,7% nettement inférieur au taux minimal de 6% vers lequel il faudrait tendre. En dépit d'importants investissements réalisés, les différentes politiques mises en œuvre depuis une trentaine d'années n'ont pas permis véritablement de tirer parti du potentiel agricole du pays d'une manière soutenue. En particulier, les importations en volume de produits vivriers et alimentaires ont progressé alors que les exportations en volume de produits agricoles tendent à chuter.

### ***Une population majoritairement rurale***

Madagascar qui compte près de 20 millions d'habitants, reste un pays relativement peu peuplé mais avec une forte progression démographique. Sa population a été multipliée par 3,8 en 50 ans (1950-2000) et devrait continuer malgré tout à progresser pour atteindre près de 33 millions d'habitants en 2030 ou 45,3 millions en 2050. La majorité de la population malgache vit aujourd'hui en milieu rural (79,7% selon EPM 2010). Les dynamiques d'urbanisation du pays sont très lentes, en termes relatifs et n'entraîneront pas la diminution en chiffre absolu de la population rurale qui devrait atteindre près de 19 840 000 en 2030, soit encore 59,29% de la population.

Cette population rurale est jeune mais peu formée (37% des ruraux n'a pas fréquenté l'école et 88,3% n'a pas dépassé le cycle primaire) et occupe des emplois peu qualifiés (80,5% des emplois sont liés à l'agriculture). Les données démographiques révèlent une forte poussée de nouvelles cohortes de jeunes enfants scolarisables (113 600 en 1950, 473 400 en 2000, et 803 000 en 2050) et de jeunes adultes à insérer dans la vie active (75 400 en 1950, 287 000 en 2000, et 757 600 en 2050). En l'absence d'un développement soutenu du tissu économique national, l'agriculture reste encore la principale voie pour les jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi.

### ***Un espace agricole habituel saturé***

La population rurale malgache est inégalement répartie sur le territoire. Les densités de populations sont très fortes dans l'extrême Nord, sur les Hautes Terres et la Côte Est qui sont des zones propices aux productions végétales, à la différence avec le Moyen Ouest, l'Ouest et le Sud qui sont plus des zones d'élevage. La quasi-totalité de l'espace agricole utile est occupée mais il reste des terres aménageables.

Sous l'effet de la pression démographique, les tailles d'exploitation ont atteint le seuil de viabilité (0,49 ha dans la Région Analamanga, 0,56 ha dans la Région Vakinankaratra, selon le RGA<sup>3</sup> 2004-2005). Une telle situation impose soit une intensification de la productivité de la terre et de la main d'œuvre, soit une diversification des sources de revenus, soit la migration.

<sup>2</sup> Les activités agricoles sont liées à la production, la transformation, le stockage, la commercialisation des produits agricoles et alimentaires qu'il s'agisse de produits d'exportation, de petite production marchande, d'auto approvisionnement ou d'autoconsommation.

<sup>3</sup> Recensement Général de l'Agriculture

De telles stratégies se heurtent à l'insuffisance des structures et établissements de formation professionnelle, de mécanismes d'aide à l'insertion et d'opportunités d'emplois. Les opportunités d'insertion professionnelle des jeunes ruraux sont liées aux disponibilités en ressources foncières.

### ***Des marchés peu dynamiques et une faible monétarisation des ménages ruraux***

Le dynamisme des marchés agricoles reste faible et certains facteurs l'expliquent :

- Le rapport disproportionné production – consommation ;
- La perte de compétitivité de certains secteurs de l'économie et la réduction voire l'abandon de certaines productions végétales ou animales ;
- La chute en volume et en valeur de certains produits agricoles d'exportation, faiblement compensée par la progression de certains autres nouveaux produits. Les opérateurs malgaches éprouvent d'énormes difficultés à s'aligner sur les exigences des cahiers de charge des clients, des normes internationales et de la concurrence.

La structure actuelle de l'économie et des marchés agricoles n'est pas favorable à la modernisation du secteur. Celle-ci serait principalement motivée par une amélioration réelle des revenus et de la sécurité financière des exploitations agricoles. L'évolution des structures d'exploitation, l'insécurité rurale et foncière, l'instabilité des marchés agricoles sont autant de facteurs qui maintiennent la plupart des ménages agricoles dans des stratégies de minimisation des risques.

### ***Des exploitations agricoles de faible productivité.***

L'agriculture, principal secteur d'emploi, assure à une grande majorité des ménages, des conditions minimales de sécurité alimentaire et de revenus. La fragilité de l'économie agricole se traduit dans la faible productivité des exploitations agricoles. Les causes régulièrement évoquées sont le niveau technique des exploitants jugé insuffisant, les difficultés d'accès aux intrants et aux équipements, le morcellement des exploitations, l'accès à l'eau, l'insécurité foncière, les difficultés d'accès aux ressources financières et la non connexion aux marchés. Ces facteurs sont différenciés selon les régions, mais surtout selon les types d'exploitations, suivant qu'elles soient en situation d'excédent, d'équilibre précaire de trésorerie ou de déficit chronique. Or, le développement d'une agriculture compétitive et durable, passe par l'amélioration de la structure et de la productivité des exploitations, et nécessite des approches soucieuses des ressources renouvelables, mais aussi de la sécurité sanitaire des hommes et des aliments.

## 2. LA SITUATION SPECIFIQUE EN MATIERE DE FAR

### *Délimitation du champ de la FAR*

Le périmètre de la FAR reste à bien convenir mais il peut déjà être retenu que le champ d'intervention<sup>4</sup> regroupe les activités de formation initiale et continue des agents du Secteur Agricole (agriculture, élevage, pêche). La FAR s'adresse à une large gamme de cibles dont les exploitants agricoles en exercice, les jeunes désireux de s'installer, les responsables professionnels agricoles, les techniciens aux différents niveaux, les formateurs...

### *Le dispositif actuel de FAR*

Le dispositif de FAR repose sur une offre publique et privée et peut comporter la formation initiale diplômante et qualifiante, la formation au métier, la formation continue des agriculteurs, la formation des conseillers et responsables agricoles, et la formation de formateurs.

Les établissements publics et privés reconnus de formation aux métiers de l'agriculture dépendent de différents Ministères principalement dont :

- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur pour les 3 grades de qualification licence, master et doctorat (LMD), soit directement au niveau des établissements d'enseignement supérieur publics soit à travers des établissements privés habilités ;
- Le Ministère en charge de l'Enseignement technique pour deux lycées professionnels agricoles, et un réseau d'établissements de formation professionnelle publics dont certains dispensent des modules de formation agricole ;
- Le Ministère de l'Agriculture pour des établissements et centres de formation spécialisée publics (Ecoles d'application des Sciences et techniques Agricoles, Centre de Formation et d'Application du Machinisme Agricole, et Centres de formation de Producteurs) ; ou privés reconnus par le département pour développer des cursus de formation au métier d'agriculteur et d'animateur (Collèges agricoles, Centre de formation agricole et Centre d'Expérimentation et de Formation spécialisé, portés par des organisations de producteurs, réseau de Maisons Familiales Rurales et Centre de formation d'Animateurs Ruraux) ;
- Le Ministère de l'Eau : Centre de formation spécialisé délivrant des diplômes de licence professionnelle et de techniciens supérieurs ;
- Le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts pour un Centre de formation professionnel spécialisé en formation d'agents forestiers.

Divers centres de formation agricole et rurale sont implantés mais inégalement répartis sur le territoire. Ils sont liés à des organisations confessionnelles dont le réseau du BIMTT<sup>5</sup> qui regroupe plus d'une centaine de centres, à des projets ou à des donateurs privés. Ils sont principalement destinés à former des jeunes agriculteurs, ou à développer les capacités professionnelles des exploitants agricoles.

Les établissements de FAR se répartissent comme suit : 20% relèvent du secteur public, 34% du secteur privé (confessionnel et laïc), 31% appartiennent au secteur associatif (OP<sup>6</sup>, OPA<sup>7</sup>, ONG<sup>8</sup>) et 15% aux projets et programmes de développement.

<sup>4</sup> Le champ de la FAR recouvre a minima, et de façon prioritaire le périmètre de la formation agricole tel qu'il est défini. La formation agricole regroupe les activités de formation professionnelle concernant les activités de production, transformation, distribution des produits agricoles et alimentaires et de services à l'agriculture. Elle peut être initiale (apprentis, élèves et étudiants), ou continue (exploitants et exploitantes agricoles, jeunes en cours d'installation, salariés agricoles ou des organisations professionnelles agricoles). Il s'agit là d'un champ de responsabilité très large qui concerne près de 80% des ménages malgaches.

<sup>5</sup> Bureau de Liaison des Formateur Ruraux (*Birao Ifandraisan'ny Mpampiofana eo amin'ny Tontolon'ny Tantsaha*)

<sup>6</sup> Organisation Paysanne

Environ 6 000 à 8 000 jeunes sont formés chaque année aux métiers de l'agriculture, ce qui est très en deçà des besoins du secteur. Toutefois, en l'absence de statistiques récentes, il est difficile d'établir les effectifs et la répartition des profils qui arrivent sur le marché du travail chaque année.

La Stratégie de Services aux Agriculteurs (SSA), à travers la mise en place des Centres de Services Agricoles (CSA) et du Fonds de Développement Agricole (FDA), définit un cadre de mise en œuvre du conseil, de la vulgarisation agricole et de la formation des producteurs sur la base de l'expression de leurs demandes. L'efficacité de ce dispositif est réduite par la difficulté à mobiliser des prestataires de qualité pour des actions ponctuelles et la durée d'instruction des demandes. Les interventions de cette organisation sont complétées par un réseau complexe de services de conseils et de formation fournis par des entreprises privées, des organisations professionnelles (fédérations, unions de coopératives, etc.), des services déconcentrés de l'Etat, des Communes (conseillers agricoles...), des centres techniques, des ONG, des associations professionnelles et certains projets. Malgré tout, plus de 50% des exploitants agricoles n'ont pas accès aux services de proximité. Des initiatives originales de formation des responsables professionnelles ont vécu mais n'ont pas été reconduites dans un cadre structuré. Récemment, des cursus spécialisés de formation de conseiller agricole et de moniteurs/formateurs pour les établissements de formation agricole ont été développés par des ONG. Accessoirement, des programmes d'alphabétisation sont mis en œuvre ponctuellement par certains projets ou ONG.

### ***Principaux constats***

Le nombre d'établissements de formation agricole s'est sensiblement accru au cours des 10 dernières années à l'initiative du secteur non étatique. Mais **l'offre en matière de formation agricole reste très en deçà des besoins du secteur**. Sur le plan qualitatif, en dehors des activités menées par les entreprises privées et répondant à une demande très ciblée, **l'offre de formation agricole apparaît peu diversifiée et non coordonnée**. Le réseau d'établissements FAR, fortement atomisé, se caractérise par sa **forte hétérogénéité** en termes de **répartition géographique**, de **statuts** (tutelle,...), de **ciblage** (type de public, participation aux coûts de formation, ...), de **modes pédagogiques** (part enseignement technique/enseignement fondamental, alternance théorie/pratique, durée de formation, certification....), de flux de sortants, d'**efficacité** et de **perennité du mécanisme de financement**.

Pour gagner en efficacité, ce dispositif a besoin d'être optimisé et de gagner en cohérence. Le mode de pilotage et de gestion de la formation professionnelle en général et de la FAR en particulier sont insuffisamment définis (planification, régulation, gestion de l'information, suivi,...). Un clair partage des rôles reste contraint par l'instabilité institutionnelle récurrente (fusion/scission des Ministères, faible implication des organisations professionnelles...) et l'absence d'un réel paritarisme.

Les **compétences professionnelles sont rares ou se raréfient au sein d'un certain nombre de filières ou de fonctions stratégiques pour l'économie agricole malgache** (conseil agricole et de gestion, conditionnement et mise en marché, normes, labels, traçabilité, bonnes pratiques agricoles, contrôle qualité, structuration des chaînes de production, contractualisation,...). Par ailleurs, les services utilisateurs déplorent le **manque de compétences pratiques des sortants** des écoles de formation.

---

<sup>7</sup> Organisation Professionnelle Agricole

<sup>8</sup> Organisation Non Gouvernementale



Les documents de politique agricole n'établissent pas les besoins en ressources humaines nécessaires à leur mise en œuvre. L'adéquation offre – demande de formation et les priorités en termes de profils métiers ne sont pas définies avec suffisamment de précision.

Les financements publics alloués à la formation agricole, dilués dans les différents volets du programme d'investissement public, restent limités. Les financements mis à disposition des établissements et institutions de formation privés sont instables, ce qui explique leur gestion prudente et leur capacité limitée d'adaptation ou d'innovation.

Les institutions de formation entretiennent peu de relations avec les organismes utilisateurs (secteur public, secteur privé, projets, ONG, organisations professionnelles...). Des carences en découlent : difficultés d'adaptation des sortants aux réalités du monde professionnel, champ d'expertise technique général et peu pratique....que les employeurs doivent compléter en interne.

### ***Les pré - requis de la mise en œuvre de la SNFAR***

La SNFAR insiste sur les points majeurs ci-après :

- **Une ligne directrice.** Le dispositif National de FAR s'inscrit dans le cadre d'une stratégie claire de développement du secteur agricole et qui s'articule aux orientations définies dans les autres secteurs d'activités ruraux. En lien avec les départements ministériels concernés, il est nécessaire de considérer le développement des métiers liés au Secteur Agricole de l'amont à l'aval de la production, ou de métiers ruraux porteurs. Le développement de ces métiers contribuera à améliorer les conditions de professionnalisation du métier d'agriculteur et à réduire la pression sur la terre ;
- **Un cadrage.** La formation initiale reste le chantier de fond, car elle constitue un levier puissant de développement du secteur, en particulier pour la mise en œuvre de la SSA. Elle concerne la formation au métier, la formation des techniciens aux différents niveaux, la formation de formateurs, ainsi que leur recyclage. Le dispositif mis en place doit être centré sur le développement de l'exploitation agricole (familiale et entrepreneuriale), en lien avec celui des filières stratégiques pour l'économie du pays dans l'optique de sécurité alimentaire, d'import substitution, et d'exportation ;
- **Un référentiel commun.** La nécessité de clarifier le cadre institutionnel et juridique de la FAR s'impose, de manière à en simplifier l'organisation et la gestion, et à améliorer la coordination inter acteurs. Cela implique de préciser les normes pédagogiques et les standards de qualification, d'assurer la coordination des accréditations, d'adapter les textes réglementaires, d'assurer un suivi des flux de sortants et d'assurer une adaptation régulière des référentiels métiers et des programmes pédagogiques correspondants ;
- **Des moyens.** Des mécanismes de financement appropriés à la FAR doivent être définis, en lien avec ceux du PSA et de la SSA. Ils doivent assurer la continuité des établissements et stimuler leur capacité d'innovation pédagogique en lien avec l'évolution de la demande. Ce mécanisme de financement, clairement identifié dans le cadre du PSA et dans le budget de l'Etat, s'articulera au FDA. Il inclut la participation de la profession et du secteur privé dans la prise en charge des besoins et de la gestion des fonds par le biais de mécanismes simples, d'où une nécessaire gestion paritaire et régionalisée de la stratégie ;
- **Une adéquation offre – demande formation forte et réaliste.** L'implication des acteurs du développement agricole est nécessaire dans la vie des établissements de formation, la définition des profils métiers et des contenus pédagogiques, l'accompagnement des étudiants, le suivi post-formation et le financement de la formation. Des mécanismes doivent être développés pour optimiser les moyens existants en lien avec les exigences de l'économie et des employeurs.

### 3. LES PRINCIPAUX ENJEUX ET LES DEFIS A RELEVER

Les enjeux immédiats et de moyen terme de la formation agricole et rurale sont multiples et en interaction, relié aux enjeux d'un réel développement durable. La croissance du secteur agricole suppose de répondre de manière appropriée à la demande croissante des marchés internes et externes. La compétitivité du secteur repose en particulier sur l'amélioration de sa productivité globale et des services liés, l'application des exigences relatives à la qualité des produits, le respect des normes environnementales, une meilleure organisation des filières ainsi que des acteurs.

#### *Les enjeux pour la nation*

La SNFAR accompagne une vision globale qui repose sur la réduction de la pauvreté laquelle passe par un accroissement significatif du PIB agricole, tenant compte des principales fonctions de l'Agriculture.

Pour assurer la sécurité alimentaire, la SNFAR conduit à faire augmenter la productivité et accroître la production, pour couvrir les besoins alimentaires à la fois des consommateurs urbains et ruraux, actuels et futurs dans la perspective de doublement de la population aux prochaines décennies.

Pour développer l'économie et améliorer la balance commerciale, mettre en œuvre la SNFAR revient à investir sur un chantier stratégique au niveau national et régional. De manière directe ou induite, l'Agriculture génère plus de 50 % des activités économiques et certaines filières déterminantes doivent pouvoir rester compétitives.

Pour créer des emplois et consolider la stabilité sociale, la SNFAR doit prendre en charge la construction des fondations indispensables qui permettent aux jeunes ruraux de s'intégrer progressivement dans la société productive.

Pour intégrer l'urbanisation et l'aménagement du territoire, il est nécessaire de conforter l'environnement économique des exploitations et des entreprises dans une logique d'aménagement équilibré, tout en favorisant l'emploi en milieu rural. La prise en compte de la SNFAR au niveau des pôles et bassins de production aidera à articuler le secteur primaire aux secteurs secondaires et tertiaires et à harmoniser l'aménagement des espaces ruraux.

Pour promouvoir le développement durable du pays, la SNFAR est un outil permettant de contribuer à léguer aux générations futures un capital fructueux sol-eau-biodiversité. La dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique ne doivent en aucun cas compromettre la capacité de production Agricole du pays.

#### *Les enjeux pour les acteurs de la FAR*

Pour les départements en charge de l'Agriculture, tant au niveau central que dans les directions régionales, la FAR doit contribuer à faire prospérer le Secteur Agricole. Les besoins directs en ressources humaines des Ministères se rattachent aux fonctions de conception globale, d'élaboration de politiques et stratégies, d'accompagnement et suivi de mise en œuvre, de concertation et de coordination, de production et de gestion de statistiques, de réglementation, de certification et de contrôle.

Pour les entreprises privées, les ONG et les projets, la FAR doit répondre aux besoins en ressources humaines pour conduire avec plus d'efficacité leurs fonctions de production et/ou de service aux

producteurs. Ces besoins concernent principalement des cadres directement opérationnels, de niveau intermédiaire (conseillers, vulgarisateurs, chefs de ferme, techniciens spécialisés), des spécialistes en certaines productions, du personnel de recherche appliquée, du personnel pour les fonctions commerciales (gestion des process de production et post récolte, marchés, normes, traçabilités, labels, contrôle de qualité...).

Pour les organisations professionnelles agricoles, la priorité repose sur la formation de leurs responsables. Il s'agit pour ceux-ci d'acquérir les compétences nécessaires pour piloter leurs organisations et gérer les membres et pour siéger au niveau des organismes paritaires dans le Secteur. Leurs besoins en ressources humaines comprennent aussi des cadres techniques de niveau intermédiaire ou supérieur, du personnel pour les fonctions commerciales et managériales (gestion stratégique et administrative).

Les jeunes ruraux désirent apprendre un métier qui leur permettra de s'installer et de pratiquer une Agriculture performante, de gérer au mieux leur exploitation, d'exercer des responsabilités professionnelles ou de s'insérer sans difficultés dans le monde du travail.

Les exploitants agricoles recherchent des conseillers qui leur permettront de mieux conduire leur exploitation, de mieux gérer leurs activités de production, d'innover et de maîtriser leur trésorerie. Ces activités de conseil doivent contribuer à l'amélioration des revenus de l'exploitation, à la couverture des besoins de base, à la minimisation des risques.

Les établissements de formation ressentent un manque important de formateurs professionnels qui allient les savoirs techniques aux compétences pédagogiques, et de spécialistes en ingénierie de formation aptes à analyser les besoins des secteurs d'activités ou ceux de publics particuliers, et à les transformer en produit de formation.

L'ensemble des acteurs se retrouve dans **la nécessité d'accompagner le développement d'une agriculture performante, durable, soucieuse de la préservation des ressources et du devenir des générations futures. Le renforcement de la formation de base des producteurs, et en particulier des jeunes ruraux, est une exigence première du développement.**

### ***Les principaux défis à relever***

Certains défis doivent être relevés pour assurer de mener à bien la réforme en FAR. Ainsi, il s'agit de :

- Pouvoir mener de front les actions dictées par les changements à opérer ou les innovations à introduire, en partant des organisations en place et en tirant parti des dispositifs existants ;
- Pouvoir procéder rapidement à une formation de masse qui présente deux difficultés majeures que sont les ressources humaines disponibles et les ressources financières à mobiliser de manière conséquente, décentralisée et pérenne ;
- Pouvoir concilier les exigences des contextes actuels et futurs notamment pour relancer l'économie agricole et résorber le problème de la cohorte de jeunes ruraux qui arrivent annuellement sans qualification sur le marché du travail.

## 4. ORIENTATIONS ET MISE EN OEUVRE DE LA SNFAR

### 4.1 Les grands principes de mise en œuvre de la SNFAR

#### *Une stratégie réaliste*

Les besoins en ressources humaines et financières pour mettre en œuvre la SNFAR sont importants et restent à prioriser en s'appuyant sur le dispositif en place. Il faut une stratégie réaliste et faisable, avec des priorités à effets rapides permettant d'engager des changements en profondeur. L'objet de la SNFAR est ainsi à nombreuses facettes :

- définir son **point de concentration** et l'approche qui lui permettra d'avoir le meilleur **effet levier**, en lien avec les stratégies connexes mises en œuvre (SSA),
- convenir de la **mise en place d'un cadre qui facilite la coordination et la mise en cohérence des interventions**, articulation SNFAR et politiques/programmes agricoles et d'autres secteurs, concertations et normalisation, mise en place de mécanismes paritaires, dispositifs de suivi, ...),
- adopter la **mise en place d'un mécanisme pérenne de financement de la formation** et la **mise en œuvre de réponses rapides aux besoins formulés**.

#### *Une FAR au service de l'amélioration de la productivité et de la modernisation des Exploitations Agricoles*

La production agricole provient d'une forte proportion d'exploitations Agricoles familiales (EAF) et d'un nombre réduit d'exploitations modernes. Les leviers sur lesquels agir concernent principalement la formation des cadres, la formation au métier et la formation des responsables professionnels. La gestion directe des besoins en formation des exploitants agricoles installés repose sur l'accessibilité du conseil de proximité, sur la pertinence des méthodes pédagogiques (existence de terrains d'application, de champs/élevage école, de parcelles de démonstration...), sur la mise en place de réseaux de diffusion des acquis (paysans relais, groupe de lecture....). Dans une logique d'équité, un accent particulier sera apporté sur le développement de l'expertise en matière d'alphabétisation fonctionnelle des adultes car l'analphabétisme touche près de 40% des ruraux.

Les réponses aux besoins en formation continue des exploitants agricoles sont prises en compte dans le cadre de leurs organisations professionnelles et des CSA, et dans le cadre de certains centres spécialisés, de Communes ou d'entreprises privées. Des appuis sont également apportés par des projets ou des ONG dans le cadre d'opérations délimitées dans le temps. Les réponses apportées aux exploitations seront d'autant plus efficaces que les techniciens/conseillers de proximité seront bien formés et disposeront des outils pédagogiques appropriés. La coordination et la consolidation de ces réseaux de conseil de proximité relève de la responsabilité de la profession (Chambres d'Agriculture, etc.).

#### *Mise en cohérence et coordination plus forte*

Les préoccupations de mise en cohérence des dispositifs de formation professionnelle sont définies par la loi 2004-004 du 26 juillet 2004, modifiée par la loi 2008-011 du 17 juillet 2008 qui porte sur l'orientation générale du système d'éducation, d'enseignement et de formation à Madagascar<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> Ces textes affirment quelques grands principes, comme le caractère obligatoire de l'enseignement à partir de six ans, le caractère de garant de l'Etat par rapport à ces droits, des principes d'équité, les grands objectifs qualitatifs à atteindre par le système de formation. Elle adopte notamment comme règle le Partenariat Public-privé, et donne une large place à l'enseignement privé, dans le cadre de contrats de résultats

Le Département en charge de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dispose notamment de missions transversales d'amélioration de l'environnement global de l'ETFP<sup>10</sup>, de normalisation et d'harmonisation des procédures d'agrément et de qualification. Il prévoit de développer des outils statistiques, de transférer des prérogatives aux organes décentralisés et de renforcer des partenariats. La FAR s'inscrit dans ce cadre de mise en cohérence et contribue pour faire valoir les spécificités du secteur agricole. Ces outils doivent permettre d'avoir une meilleure visibilité de la problématique d'insertion des jeunes ruraux et de la place à conférer au Secteur Agricole dans le processus. Dans ce cadre, le dispositif de FAR doit définir ses propres outils de capitalisation, de pilotage, de concertation, de coordination et de suivi.

### ***Mécanisme pérenne de financement***

Les besoins de financement des dispositifs de FAR sont importants et les ressources disponibles restent limitées. La mobilisation de ressources publiques et privées nécessaires pour asseoir un dispositif pérenne, répondant aux besoins du pays est un long processus. Le retour de l'investissement formation prend généralement du temps, ce qui réduit effectivement les possibilités de s'engager sur le financement requis. D'où la nécessité de procéder progressivement. Il s'agit avant tout de rendre le dispositif de FAR en place plus efficient, donc plus complémentaire. Une meilleure coordination des acteurs à cet égard s'avère primordiale. Les approches qui ont fait leurs preuves, qui apparaissent viables et qui traduisent des préoccupations d'intérêt public, sont à retenir.

### ***Des réponses opérationnelles à reproduire***

Il s'agit de réaliser rapidement des actions concrètes qui justifieront la démarche entreprise, cela en valorisant les bonnes pratiques dans une logique d'excellence et en définissant des formes de mutualisation de moyens débouchant sur des résultats rapides à des coûts optimisés.

#### **4.2 La vision de la SNFAR**

En agissant sur le développement des capacités des ressources humaines, la SNFAR contribuera à **soutenir le processus de modernisation du secteur Agricole**, qui comprend le développement de la productivité et des performances économiques des exploitations agricoles<sup>11</sup> et l'efficacité de leurs organisations professionnelles. Les exploitations seront mieux intégrées dans le fonctionnement des filières et dans la définition des grandes orientations de développement du secteur.

#### **4.3 Les besoins de la SNFAR**

Les besoins à prendre principalement en compte par la SNFAR sont nombreux:

- Développer les centres de formation au métier d'agriculteur (formation initiale et permanente), pour préparer des jeunes à développer des exploitations performantes et à prendre des responsabilités professionnelles ;
- Allier au sein des centres la formation initiale à la formation continue, pour optimiser les outils et ouvrir en permanence les stagiaires à des techniques modernes ;

<sup>10</sup> Enseignement Technique et Formation Professionnelle

<sup>11</sup> Les politiques de développement agricole ciblent généralement les exploitations les plus performantes. Le fonctionnement de ces exploitations repose sur la mobilisation d'un salariat agricole (petites et moyennes exploitations, paysans sans terre....) qui constituent également des bénéficiaires des dispositifs de formation en place

- Développer la formation de techniciens, au sein d'un réseau de centres de formation spécialisés complémentaires, répondant aux exigences de la demande : formation de conseillers agricoles et de gestion, formation de techniciens spécialisés, formation de cadres d'organisations professionnelles, formation de spécialistes de mise en marché de produits... ;
- Améliorer la qualité des formations grâce à une meilleure articulation théorie/pratique (développement des exploitations, stages professionnels,...), une plus forte implication des professionnels dans la formation, une articulation plus forte avec les institutions de recherche ou d'innovation ;
- Développer une offre de perfectionnement professionnel qualifiant pour des agents de terrain, des techniciens agricoles ou des formateurs en activité. Le développement d'une offre de formation selon une logique de clusters sera favorisé en particulier pour les filières à haute valeur ajoutée soumises à une concurrence exigeante et de fonctions stratégiques ;
- Développer des spécialisations relatives au développement des filières, au commerce international des produits agricoles, à la normalisation/labellisation, à l'ingénierie de formation au sein des établissements de formation supérieure ;
- Définir des mécanismes qui assurent l'insertion ou l'installation des jeunes au sortir des établissements de formation initiale ou de perfectionnement ;
- Restaurer les cycles de formation à la responsabilité professionnelle, dans un cadre géré par les Chambres d'Agriculture ;
- Renforcer l'adéquation offre/demande de formation par une plus forte concertation entre les différents acteurs pour définir les référentiels métiers, les curricula, les modalités pédagogiques, assurer le suivi, et sécuriser l'insertion des jeunes formés ;
- Développer un mécanisme paritaire et décentralisé de pilotage et de gestion de la SNFAR ;
- Définir et mettre en œuvre un mécanisme de financement harmonisé et pérenne de la formation agricole et rurale, articulé au FDA.

#### **4.4 Les principaux objectifs de la SNFAR**

La SNFAR identifie les principaux **objectifs** suivants :

- Former et faciliter l'installation de nouvelles générations d'Exploitants Agricoles aptes à assumer les fonctions dévolues au Secteur Agricole, et ce faisant à contribuer au redressement de l'économie nationale et à la réduction de la pauvreté rurale ;
- Former des responsables professionnels aptes à s'impliquer dans la négociation et la gestion des changements, des choix stratégiques au sein de leurs organisations et dans la conduite de la politique agricole du pays ;
- Former (formation initiale, perfectionnement) des (i) techniciens de terrain aptes à accompagner les changements au niveau des exploitations et de leurs organisations, et leur intégration au sein des filières, (ii) des techniciens spécialisés aptes à assurer l'insertion de l'agriculture malgache dans l'économie de marché tout en respectant les exigences environnementales et de sécurité sanitaire, et (iii) des formateurs aptes à transmettre des connaissances aux futurs agents qui accompagneront les exploitations agricoles ;
- Garantir l'adéquation offre/demande de formation et l'insertion professionnelle des jeunes formés, en instituant des mécanismes paritaires et décentralisés de pilotage et de gestion de la SNFAR, en favorisant une organisation rationnelle des établissements de formation et en améliorant la cohérence d'ensemble du dispositif.

Le positionnement de la SNFAR nécessite de mettre en place un dispositif institutionnel simple qui prend en compte les mécanismes existants. Un Conseil National de la FAR (CNFAR), de fonctionnement paritaire, et un Secrétariat Exécutif du CNFAR (SE/CNFAR) seront mis en place. Ils associeront l'ensemble des parties prenantes de la FAR et interviendront sans empiéter sur les responsabilités institutionnelles des départements ministériels et des organes rattachés impliqués. En fait, le CNFAR doit être compris comme une instance qui permettra dans la durée de bien clarifier les positionnements institutionnels, de mettre en place les mécanismes qui permettront un réel dialogue inter institutions, d'assurer la mise en place d'un réseau d'établissements qui propose une offre de formation en lien avec les besoins du secteur, et de définir un mécanisme de financement pérenne.

L'horizon temporel de la SNFAR est fixé à 5 ans assorti de plans d'action y afférents. Il est estimé qu'au bout de cette période, un système FAR sera opérationnel et pérenne pour qu'il puisse contribuer de manière significative à l'atteinte des objectifs décrits dans ce document.

#### **4.5 Les axes stratégiques**

Pour la mise en œuvre de la SNFAR, quatre axes stratégiques sont définis :

- Développer la capacité de pilotage et de régulation du dispositif FAR par l'Etat et ses partenaires ;
- Renforcer les interactions sectorielles ;
- Soutenir des expériences structurantes au niveau Régional;
- Construire un mécanisme de financement soutenable de la FAR.

##### ***Axe 1 : Développer la capacité de pilotage et de régulation du dispositif national de FAR par l'Etat et ses partenaires***

L'objectif de cet axe est de fournir le cadre institutionnel et juridique permettant le pilotage de la SNFAR, la mobilisation et la coordination de l'ensemble du dispositif national FAR.

Le dispositif institutionnel de pilotage et de gestion de la FAR est déjà initié au sein des Ministères respectifs concernés de près et se poursuivra par la mise en place d'un CNFAR et d'un SE/CNFAR. Les missions de ces différentes entités doivent toutefois être précisées et leurs moyens adaptés, selon les fonctions à prendre en charge.

Les responsabilités du CNFAR et du SE/CNFAR seront réparties comme suit :

- Le CNFAR, au moyen des institutions pérennes existantes, fixe et consolide les orientations de la SNFAR et de son plan d'action, adapte son cadre réglementaire, veille à la mise en relation, la mise en cohérence et la coordination des dispositifs sectoriels de formation professionnelle. Il dispose d'un outil technique, le SE/CNFAR, qui pilote la mise en œuvre du plan d'action et rend compte régulièrement des avancements de situation.
- Le SE/CNFAR :
  - Etudie et propose un cadre réglementaire général de la FAR, adapté aux spécificités de l'enseignement et de la formation agricole et rurale, cohérent avec le cadre réglementaire de l'ETFP (en particulier en matière d'accréditation, de certification, de financement, etc.);
  - Elabore et soumet au CNFAR un plan d'action réaliste, basé sur une maîtrise permanente de l'offre et de la demande de formation, sur la nécessité de proposer des dispositifs efficaces,

qui apportent des solutions concrètes aux besoins actuels et futurs du secteur. Il assure le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action, en lien avec les institutions nationales et décentralisées de la FAR ;

- Consolide les besoins définis par le PSA en alimentant un dispositif d'information sur le marché de l'emploi en lien avec les départements concernés, les organisations professionnelles et patronales ;

Les décisions d'ordre stratégiques, réglementaires et opérationnelles seront prises de manière concertée au sein de cadres paritaires national (CNFAR) et décentralisés (Comités Régionaux de la FAR - CRFAR) à mettre en place et à animer

Un réseau des acteurs de la FAR à Madagascar (le Réseau FARMADA) est en place. Son rôle est de faciliter la circulation et la mutualisation des informations entre toutes les personnes, institutions, organisations,... acteurs du développement agricole impliqués directement ou indirectement dans la FAR. Ce réseau offre un capital mutualisé d'informations, d'expériences, de bonnes pratiques à valoriser dans la mise en œuvre de la SNFAR, et permet de stimuler de réelles capacités d'innovations. Un appui sera apporté à son fonctionnement

### ***Axe 2 : Renforcer les interactions sectorielles***

L'efficacité de la SNFAR sera d'autant meilleure qu'elle sera articulée à d'autres stratégies et programmes sectoriels qui rejoignent une vision similaire :

Il s'agit en particulier de :

- Actualiser régulièrement les besoins en ressources humaines ressentis dans la mise en œuvre de la SSA et apporter les réponses y afférentes, pour rendre plus efficace le dispositif en place de formation/conseil vulgarisation auprès des exploitations agricoles. Les CSA en liaison avec les CRFAR se chargeront de cette activité ayant trait à la formation ;
- Définir avec les Régions les modalités d'appui à l'installation de jeunes agriculteurs, principalement l'accès au foncier. Des protocoles seront établis annuellement, en lien avec les services fonciers, pour garantir l'opportunité d'installation aux futurs exploitants accueillis dans les institutions qui forment au métier ;
- Négocier avec le Ministère en charge des Finances, les institutions bancaires et de micro finance des conditions réalistes d'accès aux aides à l'installation, tant pour le jeune (délais de remboursement, taux accessibles, mécanisme de garantie de risque...), que pour les banques ;
- Créer au sein des chambres Régionales d'Agriculture un service d'orientation et de conseil aux jeunes formés et aux jeunes agriculteurs nouvellement installés ;
- Conduire un programme de recherche pédagogique et développement de méthodes et supports pédagogiques en lien avec les Ministères techniques concernés. Les résultats seront directement introduits dans les programmes de formation de formateurs et de moniteurs d'établissements de FAR.

### ***Axe 3 : Soutenir des expériences structurantes au niveau régional***

La première priorité est d'étendre le réseau d'établissements de formation au métier. Un objectif de 1000 jeunes agriculteurs formés et installés chaque année doit être envisagé dans un délai de cinq ans. Les enseignements des expériences menées actuellement par les dispositifs existants seront capitalisés et pris en compte dans les prescriptions d'agrément des établissements.



La création de nouveaux établissements sera subordonnée à l'identification de solutions aux principales contraintes à l'installation (foncier, financement, accès aux services....).

La seconde priorité consiste à formaliser des cycles de formation et des modules de recyclage pour les enseignants et les moniteurs d'établissements de formation de base, principalement de formation au métier. Le suivi de ces cycles de formation constitue une exigence de qualité pédagogique pour les établissements, mais également pour le maintien de leur accréditation. Pour obtenir cette garantie de qualité, la formalisation et le suivi de ces cycles de formation seront conduits en partenariat entre la profession agricole (Chambre d'Agriculture), le SFAR (adéquation des cycles par rapport aux besoins du secteur), les services des Ministères en charge de l'Enseignement (recherche pédagogique, normes et qualité pédagogiques) et les établissements de formation.

La troisième priorité consistera à valoriser les acquis des dispositifs de formation et d'appui en place, en apportant des innovations et des ajustements sur le plan pédagogique, organisationnel et de l'efficacité. Il s'agit en effet de répondre efficacement aux besoins d'adaptation des stratégies des exploitations, ainsi qu'aux besoins en ressources humaines dictés par les évolutions des marchés et de l'économie agricole. L'implantation de clusters régionaux sera appuyée pour :

- Apporter des réponses concrètes, en matière de formation initiale et continue, aux besoins en ressources humaines et aux questions d'insertion professionnelle ;
- Favoriser des interactions positives entre innovation, formation, développement, information économique et entreprises ;
- Contribuer à une meilleure structuration des filières.

Les établissements de formation associés à ces clusters sont appelés à devenir des « centres d'excellence » en matière d'information, de conseil et de références pédagogiques sur les spécialités définies. Ils seront mis en place, en fonction des compétences existantes et de la possibilité d'assurer une pédagogie pratique. Des appuis seront apportés à l'adaptation des curricula et des contenus pédagogiques, à la mise en place d'une exploitation modèle, à la réhabilitation des infrastructures d'accueil et pédagogiques, aux adaptations juridiques, à la production de matériel pédagogiques.... Au sein de ces établissements les formations initiales conserveront un tronc commun avec celui d'autres établissements. Les niveaux de spécialisation seront définis en fonction de la réglementation en vigueur ou à redéfinir.

La quatrième priorité est de relancer les « Universités Paysannes ». La formation des responsables professionnels constitue une priorité et doit s'organiser dans un cadre structuré et pérenne. Les résultats de l'évaluation de l'appui à FORMAGRI permettront de préciser les contours de cette université nouvelle, sous maîtrise d'ouvrage professionnelle

#### ***Axe 4 : Assurer un mécanisme de financement soutenable de la FAR***

Un système de financement pérenne de la FAR doit être mis en place et soutenu par toutes les parties prenantes pour assurer la réussite de la SNFAR :

- Mise en place d'un Fonds National de FAR avec un mécanisme de cogestion et de répartition équitable,
- Définition d'un système de contributions abordable par les bénéficiaires de la FAR,
- Encouragement au système de partenariat et de parrainage dans le respect des orientations de la SNFAR

Pour la formation permanente ou le perfectionnement, un **fonds national de formation Agricole et rurale, de préférence fonctionnant comme guichet autonome du FDA-FRDA** est à envisager. Il serait alimenté, d'une part et de manière progressive dans le temps, par l'Etat malgache, avec des

contributions également croissantes des régions, à mesure que leur propre fiscalité se met en place ; et d'autre part par des contributions multi bailleurs dans le cadre d'engagements sur des objectifs et des résultats à atteindre. Les mécanismes de gestion de ces ressources devront être cogérés dans la transparence par l'ensemble des acteurs par le biais du CNFAR.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre de la SNFAR, la possibilité d'instituer une **taxe professionnelle** pour une contribution du secteur formel à la formation permanente sera mise à l'étude, elle mettrait à contribution les bénéficiaires finaux de la formation Agricole et rurale, telles que les entreprises du secteur agro alimentaire et agro industriel ou certaines filières de production.

## 5. LES ASPECTS INSTITUTIONNELS

La SNFAR concerne une multitude de public cible et mobilise l'ensemble des acteurs du Secteur Agricole et para agricole.

### *Les rôles attendus des catégories d'acteurs de la SNFAR*

Pour conduire la réforme du système National FAR, il est nécessaire d'établir un partenariat fort entre les différents acteurs pour une mutualisation des compétences et des expériences, avec une forte implication des professions et une concertation permanente entre les acteurs à tous les niveaux ; les charges de pilotage devant être assurées par l'Etat. Les rôles de toutes les catégories d'acteurs dans la mise en œuvre de la SNFAR sont décrits dans le tableau qui suit.

Les structures publiques (Les différents Ministères impliqués)	Les instances de concertation et de dialogue (CNFAR, SE/CNFAR, CRFAR)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisent la régulation et le pilotage du dispositif National de FAR (orientation, coordination, suivi et contrôle, appui institutionnel) ;</li> <li>- Dialoguent avec les professions sur l'évolution des besoins en ressources humaines du Secteur et les stratégies adaptées pour y répondre ;</li> <li>- Assurent la production de statistiques ;</li> <li>- Définissent les référentiels métiers et les curricula de formation ;</li> <li>- Veillent à la cohérence entre la SNFAR et les stratégies sectorielles ;</li> <li>- Accréditent les établissements, réglementent diplômes, certificats et programmes ;</li> <li>- Assurent le suivi et le contrôle des établissements publics et privés de FAR ;</li> <li>- Assurent le financement de la FAR.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettent en commun des informations, des outils et des méthodes ;</li> <li>- Formulent des prescriptions d'ordre stratégique, organisationnel et réglementaire ;</li> <li>- Assurent la coordination et la mise en cohérence de la SNFAR avec les autres politiques et stratégies de développement, et veillent à ce qu'elles s'inscrivent dans le processus de décentralisation ;</li> <li>- Assurent le suivi de la mise en œuvre de la SNFAR ;</li> <li>- Formulent des avis relatifs à l'accréditation et à la qualification des établissements ;</li> <li>- Proposent les agréments des établissements.</li> </ul>	
<b>Les institutions de formation</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participent à l'élaboration des référentiels et des programmes de formation ;</li> <li>- Assurent la production de moyens pédagogiques et didactiques nécessaires à la réalisation des programmes de formation ;</li> <li>- Assurent les formations initiales et continues agricoles et rurales et les évaluent ;</li> <li>- Assurent la formation technique et pédagogique du personnel formateur ;</li> <li>- Adaptent l'offre de formation à la demande des professions Agricoles et para agricoles.</li> </ul>		
La profession agricole	Le Secteur Privé/ ONG / Projets et Programmes	Les collectivités territoriales décentralisées (CTD)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représente et défend la vision de la profession Agricole ;</li> <li>- Contribue à la clarification de la demande, à l'élaboration des référentiels métiers, à la construction des offres et du dispositif FAR ;</li> <li>- Participe dans la gestion, le pilotage et l'orientation des établissements de FAR ;</li> <li>- Participe à l'évaluation de la formation ;</li> <li>- Participe à la promotion et au financement de la FAR ;</li> <li>- Assure la maîtrise d'ouvrage des programmes d'appui à l'installation des jeunes et du dispositif de formation de responsables professionnels ;</li> <li>- Assure la formation de leurs leaders à tous les niveaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participent à l'orientation et au pilotage des dispositifs de FAR ;</li> <li>- Contribuent à l'identification des besoins en formation, à l'élaboration des référentiels métiers</li> <li>- Contribuent à la réalisation et à l'évaluation de formation ;</li> <li>- Contribuent à l'insertion professionnelle des jeunes formés ;</li> <li>- Appuient la mise en œuvre des projets d'Etablissements de FAR, à la capitalisation des expériences et à la diffusion des bonnes pratiques</li> <li>- Contribuent au financement de la FAR et à l'installation des jeunes agriculteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurent la cohérence de la SNFAR avec les politiques régionales de développement ; participent à l'orientation et au pilotage Régional de la SNFAR</li> <li>- Participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes opérationnels pour le développement du dispositif de FAR, ainsi qu'à l'évaluation de leurs impacts ;</li> <li>- Contribuent à la mise en œuvre des programmes d'installation de jeunes ;</li> <li>- Contribuent indirectement ou directement au financement de la FAR.</li> </ul>

## CONCLUSION

La SNFAR apparaît complexe et reste certainement une œuvre de longue haleine mais qu'il s'agit absolument d'entreprendre. La quasi stagnation voire la régression de l'économie agricole doit pouvoir désormais être surmontée. Une transformation radicale et des translations doivent être opérées d'une manière efficace, efficiente et progressive.

La vocation de la SNFAR est par définition nationale, mais la couverture géographique qui permet de satisfaire tous les besoins du pays se fera progressivement, au fur et à mesure de la disponibilité des ressources et de l'appréciation de la mise en œuvre tant quantitative que qualitative.

Les dispositions institutionnelles et réglementaires seront prises pour faciliter la mobilisation et la concertation de tous les acteurs concernés autour des objectifs à atteindre en toute synergie. Des conventions seront établies entre les parties prenantes pour fixer les devoirs et responsabilités respectifs.

Chaque Ministère concerné contribuera à la mise en œuvre de la SNFAR dans le respect de ses compétences et de ses champs d'activité, par la mobilisation de ressources propres ou négociées avec des partenaires financiers. C'est ainsi que la mise en œuvre de la SNFAR sera assurée par différentes sources de financement.

Un accord entre l'Etat et les partenaires nationaux qui interviennent directement dans la FAR sera établi ; il entérinera l'adhésion à la SNFAR et définira un cadre pour le financement. De même, un cadre de partenariat sera préparé et signé entre l'Etat et les partenaires techniques et financiers qui s'engageront dans le soutien à la mise en œuvre de la SNFAR.

A la veille de l'échéance universelle de 2015 pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), une contribution dynamique du Secteur Agricole est fortement attendue. Une propulsion peut seulement être escomptée avec des exploitants agricoles professionnels, des jeunes ruraux formés au métier et convenablement installés pour exercer, des organisations professionnelles agricoles déterminées à progresser, des acteurs de développement connaisseurs de leurs champs d'action et mobilisés pour travailler ensemble. D'où l'importance capitale de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR), objet du présent document.

---